



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## CONSEIL

### Cent quarantième session

Rome, 29 novembre - 3 décembre 2010

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

1. En application de la Résolution 6/99 adoptée par la Conférence de la FAO à sa trentième session le 13 novembre 1999<sup>1</sup>, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans.
2. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur le site web de la FAO: [http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl131/Index\\_fr.htm](http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl131/Index_fr.htm)
3. Le Conseil sera donc appelé à élire six membres, pour un mandat expirant le 31 décembre 2013, pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2010, à savoir le Canada (liste D), la République démocratique du Congo (liste A), l'Allemagne (liste D), la Guinée (liste A), Haïti (liste C) et le Koweït (liste B).
4. Les membres sortants sont rééligibles.
5. Un formulaire de proposition de candidature figure à l'annexe A. La date limite de dépôt des propositions de candidatures auprès de la Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil est fixée au **lundi 15 novembre 2010 à 12 heures**. L'élection des six membres susmentionnés se déroulera lors de la cent quarantième session du Conseil de la FAO.
6. Dans sa Résolution 6/99, la Conférence a décidé que la répartition susmentionnée des sièges sera réexaminée deux ans avant la fin d'un cycle de roulement complet de quatre mandats, en tenant compte des apports pertinents du Conseil économique et social et du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Conseil économique et social devrait présenter une recommandation sur la composition du Conseil d'administration du PAM à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est ouverte à New York le 14 septembre 2010. Il est prévu que l'Assemblée générale adopte une

<sup>1</sup> La teneur de la Résolution 6/99 est identique à celle de la Résolution 53/223 adoptée parallèlement par l'Assemblée générale des Nations Unies le 7 avril 1999.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

résolution à ce sujet. Le Conseil de la FAO, à sa cent quarante et unième session d'avril 2011, sera parallèlement invité à examiner et adopter un projet de résolution proposant des amendements à l'appendice B du Règlement général du PAM sur la répartition des sièges du Conseil exécutif et à le soumettre à la trente-septième session de la Conférence qui se tiendra en juin et juillet 2011. Un nouveau système de rotation devrait ainsi entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<b>Date d'échéance du mandat</b>	<b>Élus par le Conseil de la FAO</b>	<b>Élus par le Conseil économique et social</b>
31 décembre 2010	Canada (D) République démocratique du Congo (A) Allemagne (D) Guinée (A) Haïti (C) Koweït (B)	Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Norvège (D) Soudan (A) Thaïlande (B)
31 décembre 2011	Brésil (C) <sup>2</sup> Colombie (C) Danemark (D) Égypte (A) Slovénie (E) Suisse (D)	Angola (A) Chine (B) République tchèque (E) Guatemala (C) Japon (D) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2012	Kenya (A) Jordanie (B) Philippines (B) Mexique (C) Pays-Bas (D) États-Unis d'Amérique (D)	Burkina Faso (A) France (D) Inde (B) Iran (République islamique d') (B) Luxembourg (D) <sup>3</sup> Fédération de Russie (E)
31 décembre 2013		Australie (D) Cuba (C) Maroc (A) Norvège (D) République de Corée (B) Soudan (A)

<sup>2</sup> Ce siège est affecté par roulement aux États des listes A, B et C comme suit: liste A (2000-2002), liste B (2003-2005), liste A (2006-2008) et liste C (2009-2011).

<sup>3</sup> À la suite d'un accord écrit, le Luxembourg se désiste à compter du 31 décembre 2010 en faveur de l'Espagne, qui siègera pendant le reste du mandat (2010 et 2011).

---

**ANNEXE A****Formulaire de proposition de candidature pour le Conseil d'administration du PAM**

---

**À présenter pour le 15 novembre 2010 à 12 heures**

À: Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil      Date: .....  
Bureau A-319E

Le délégué de ..... (État Membre de la FAO)

(Signature) .....

Propose la candidature de ..... sur la liste .....<sup>4</sup>

.....  
pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat allant du  
1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Le délégué de ..... (État Membre de la FAO)

(Signature) .....

accepte cette proposition de candidature.

---

---

<sup>4</sup> Indiquer A, B, C ou D, selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2011-2013 sont les suivants: 2 de la liste A, 1 de la liste B, 1 de la liste C et 2 de la liste D.